

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR STAPS

Séance du 26 juin 2024

Présents avec voix délibérative :

- BARU Tania
- LEPERS Romuald jusqu'à 17h15
- MARTIN Alain
- NICOLAS Michel
- COMETTI Carole
- FOURNIER Alicia
- FROCHOT Isabelle
- LECA Raphaël
- MOREL Franck
- PERREAU-NIEL Guillaume
- BAVEREL Elise
- PAPAXANTHIS Xanthi
- PAPAXANTHIS Charalambos
- SIRANDRE Cyril
- COMMARET Ilona
- MATHIOT Johanna (arrivée à 16h40)
- SUEUR Lucas
- QUATREPOINT Gérard
- MAILLARD Gary
- THOMAS Elizabeth

Absents excusés ayant donné procuration :

- BABAULT Nicolas procuration donnée à Carole COMETTI
- LEPERS Romuald procuration donnée à Alain MARTIN (à partir de 17h15)
- LELIEVRE Stéphane procuration donnée à Guillaume PERREAU-NIEL
- MARAGE Apolline procuration donnée à Lucas SUEUR
- RENIER Jean-Jacques procuration donnée à Gérard QUATREPOINT

Absents excusés :

- BOUCHET Patrick
- CETRE Enzo
- FAVIER Geoffrey
- MENDOZA Lucas
- RAGON Thelma
- MEZUI Georges
- TOMASELLI Claire
- PINTO Jérémy
- KHATRI Karim

Invités présents :

- DUTHU Lucie (SEFCA)
- LHUILLIER Catherine (R.A. UFR)

Invité absent :

- Samuel PECAUD

Sur 33 membres du conseil avec voix délibérative : 20 présents + 4 absents excusés ayant donné procuration, soit un total de 24 votants. Le quorum est atteint.

M. Hervé ASSADI, directeur de l'UFR STAPS ouvre la séance à 16h10.
Catherine LHUILLIER est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 9 avril 2024

➡ Le PV de la séance du conseil du 9 avril est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Informations du directeur

- Dialogue Objectifs Moyens (DOM)

La rencontre équipe de gouvernance et direction de l'UFR dans le cadre des DOM a eu lieu il y a 2 jours : le 24 juin. Les arbitrages finaux seront rendus le 11 juillet suite au séminaire de la gouvernance

En ce qui concerne les postes BIATSS :

- Florence WAKRIM actuellement secrétaire de scolarité (poste cat.C) glissera à la rentrée 2024, sur le poste de secrétariat de direction (cat B) devenu vacant après le départ en retraite de Pascale Laplace. Ce glissement est rendu possible grâce à la promotion par liste d'aptitude de Mme Wakrim d'adjointe administrative (catégorie C) au statut de technicienne (catégorie B)
- Le poste de secrétariat libéré par Florence Wakrim sera pourvu au 1^{er} septembre 2024 par Frédéric MORIN arrivé par voie de mutation interne (ex agent de l'INSPE)
- David COHEN-SALMON a épuisé ses droits à renouvellement de CDD ; il est remplacé à la rentrée par un titulaire, M. Arnaud CROQ qui arrive de l'UFR Santé par voie de mutation interne.

En instance d'arbitrage de l'équipe de gouvernance :

- Une demande de création de poste de catégorie C au service financier. Il a été demandé de garder Zohra Bentrari qui a été affectée « en surnombre » à l'UFR STAPS l'an passé pour suppléer Alexandra Jacquet en congé maternité.
- Une demande de renouvellement du CDD de Françoise Belot au service financier avec poursuite du financement partagé 50/50 entre ressources propres UFR et budget central.
- Souhait exprimé de recruter sur ressources propres un agent supplémentaire pour étoffer le service de scolarité.

En ce qui concerne les postes enseignants, enseignants-chercheurs :

POSTES D'ENSEIGNANTS

A la rentrée 2024-2025, **3 postes d'enseignants**, PRAG-PRCE, sont à pourvoir.

- **2 postes** correspondent à ce que l'UFRSTAPS avait obtenu suite à la loi ORE (il y a déjà 6ans) et sont aujourd'hui compensés par 4 vacataires qui font un demi-service d'enseignement.
- **1 poste** correspond au départ en retraite (août 2024) de Marianne ASSADI enseignante second degré statut PRCE.
- 2 fiches de postes ont été réalisées pour deux demandes de recrutement pour la rentrée universitaire de septembre 2025. Le premier pour la compensation, absolument nécessaire du poste correspondant au départ en retraite et le second pour avoir un titulaire à la place de 2 vacataires sur l'un des deux postes de la loi ORE. Il apparaît comme particulièrement préjudiciable pour la continuité pédagogique, que ce soit avec les étudiants ou avec l'équipe enseignante, de faire appel à des vacataires. Nous proposons donc de mettre au mouvement au moins l'un des deux postes (loi ORE) vacants cette année et de garder un fonctionnement avec 2 vacataires (à mi-temps) pour le second poste.
- Une demande particulière a été formulée pour assumer la charge d'enseignement d'un enseignant titulaire en congé longue maladie, il s'agit du poste de Jean-Luc GOLDBERG. Cet enseignant, au demeurant particulièrement apprécié, se trouve aujourd'hui en arrêt de travail pour une durée indéterminée mais qui devrait s'étendre sur toute l'année universitaire 2024-2025. Il a été particulièrement compliqué de trouver cette année (depuis le mois de novembre 2023) des vacataires pour assurer la charge d'enseignement de Jean-Luc. Nous demandons de

pouvoir anticiper le recrutement d'une ou deux personnes (enseignant à temps plein ou mi-temps) pour pouvoir anticiper la programmation des cours pour l'année 2024-2025. Charge d'enseignement qui se divise en deux parties :

- * l'une sur l'encadrement de la spécialité Basket-Ball et les cours de polyvalence de la même activité
- * l'autre sur l'encadrement des cours d'anglais (pour lesquels Jean-Luc excelle).

POSTES D'ENSEIGNANTS CHERCHEURS

- Recrutement d'un MCF, pour la rentrée 2025, sur le poste libéré par François BONNETBLANC.
- Recrutement d'un MCF sur le poste de Nacer GASMI susceptible d'être vacant.
- Compensation de 4 postes d'enseignants-chercheurs (pour l'année 2024-2025) par la demande de 5 postes d'ATER (1 poste temps plein à l'année, 4 postes mi-temps), il s'agit des compensations pour les services de Carine MICHEL (VP CFVU, détachement), de François BONNEBLANC (détachement), de Gil SACGLIONI (congé de longue durée) et de Mickaël CAMPO (service compensé et financé par la FFR). A noter que la compensation de 3 postes sur les 4 est demandée, les enseignements correspondants au 4^{ème} poste sont assurés par les doctorants qui demandent à effectuer 64 heures annuelles.
Les contractuels (service de 192h chacun) pressentis sont : Christophe Coutanches (Combat APPN), Nicolas Charpin (Volley-ball), Coline Rousseau (Management) et Marion Klein (athlétisme, Forme, Préparation de l'écrit CAPEPS)

- Point sur la réforme de la formation et du concours de recrutement des enseignants

Hervé ASSADI fait un retour du séminaire de la C3D qui exposait que pour les étudiants en cours de cursus, le concours serait maintenu en M2 et que concomitamment les néo étudiants passeraient le concours en L3. La réforme induit un nombre de candidats au concours potentiellement important : les candidats de L3, ceux du M2 et les diplômés du M1 qui pourraient se présenter au concours des candidats de L3.

Alain MARTIN interroge : « dans le cadre du concours externe, un diplômé de master depuis 4 ans par exemple, pourrait-il se présenter au concours en 2025 ? »

Aujourd'hui, 90% des diplômés de M2 qui échouent au concours, rentrent dans l'enseignement comme contractuels. Ils pourraient se représenter au concours.

Demain, dans la loi, rien n'interdit aux étudiants de M2 de passer le concours CAPES à l'issue du M2 ou à l'issue de la L3.

Pour éviter ces doubles inscriptions au concours, l'inspection générale de l'Education Nationale a décidé d'organiser les 2 concours le même jour.

Le MESR et la C3D souhaitent que la réforme entre en vigueur mais la dissolution de l'assemblée nationale va retarder, voire mettre fin à l'adoption de la réforme. On devrait être fixé vers le 10 juillet.

A l'UFR STAPS, on a

- un plan A prêt pour mise en œuvre sans réforme adoptée : la L3 a été retravaillée dans le cadre du nouveau contrat et construite en blocs de compétences
- un plan B à mettre en œuvre si la réforme est adoptée : la fiche filière de la L3 est adaptée pour préparer les étudiants au concours

La DGSIP insiste sur l'obligation de construire des parcours de licence en blocs de compétences avec un contenu homogène en France. C'est la condition pour que le diplôme soit enregistré au RNCP.

Benoît CARITEY a proposé une adaptation de la licence pour être prêt à mettre en œuvre la réforme. Cela nécessite 400 h de formation, soit 200 h de plus. Il faudrait que l'UFR absorbe ce surcoût de charge d'enseignement car l'équipe de gouvernance a annoncé à plusieurs reprises que le budget central ne financerait aucune augmentation de charge d'enseignement.

Hervé ASSADI annonce que l'idée serait de créer un nouveau Master pour y accueillir les étudiants de L3 qui n'auront pas réussi le concours. Ce master qui n'existe que dans 5 UFR STAPS en France nécessitera des moyens sollicités auprès de la Gouvernance.

🕒 16h40 : arrivée en séance de Johanna MATHIOT

Lucas SUEUR questionne : « l'entrée dans ce master serait-elle accessible aux étudiants sortis diplômés d'un DEUST ? »

Hervé ASSADI lui répond qu'il faudra avoir une licence et de la filière éducation pour candidater dans le master. On a créé des passerelles Deust-Licence professionnelle, mais le parcours reste difficile.

- « Consortium Recherche, sport, performance et activités physiques »

Lors du dernier séminaire de la C3D, il a été exposé qu'un consortium « recherche, sport, performance et activités physiques » avait été institué et qu'un groupe de travail propose une coordination autour des actions menées, de leur dispositif financier et des structures existantes avec pour objectif de soutenir la recherche. Ce groupe de travail propose ainsi un interlocuteur unique pour les décideurs et financeurs afin de cibler les actions, les financements et politiques publiques dans les domaines de la recherche, du sport de performance et des activités physiques. Le groupe de travail souhaite fondamentalement coordonner les actions des différentes structures existantes.

Hervé Assadi rappelle que l'on parle beaucoup aujourd'hui « de l'héritage des jeux olympiques ». Si l'on veut développer des actions, il faudra de l'argent et on pourra passer par le consortium. M. Papaxanthis fait la remarque que « l'Etat n'a plus d'argent ».

Hervé Assadi fait part de la lecture d'un rapport sur une enquête réalisée par un sociologue de Marseille. La conclusion du rapport sur l'héritage des jeux est sans appel: résultat « zéro »

Quelques chiffres et statistiques :

- Pour les effectifs d'étudiants, l'UFR STAPS Dijon-Le Creusot se situe en 2023-24 en 3^{ème} position au rang national
- En raison d'une baisse démographique, les effectifs de l'UB sont en diminution de 2.5% . Cette baisse n'est pas vraie pour l'UFR STAPS
- Une filière STAPS qui a l'échelle de la France garde un niveau constant d'étudiants mais une évolution à l'intérieure des filières. Bien que la filière éducation reste un pôle d'attractivité important en STAPS, on peut noter que la filière entraînement est en hausse constante alors que les autres filières se maintiennent ou baissent légèrement. Ceci indique que c'est le choix des étudiants qui évoluent à l'intérieur des formations proposées dans les UFR STAPS. Quelles que soit la filière et les études poursuivies en STAPS le bilan à N+2 fait apparaître un taux d'emploi des diplômés de 88%, ce taux atteint 93,5% pour les DEUST, Licence Pro et Masters. L'étude de la C3D fait apparaître un niveau de satisfaction important des étudiants (88,2% satisfaits) avec une forte adéquation entre emploi et formation et des formations qui débouchent majoritairement sur des emplois à temps plein (87,4% temps plein et 60,5% CDI pour un salaire net médian de 1781€ tous diplômés confondus). Par rapport à l'étude précédente il est noté une nette amélioration de l'ensemble des indicateurs : stabilité de l'emploi, rémunérations et niveaux de responsabilités.

🕒 17h05- Romuald LEPERS quitte la séance.

- **Dates et manifestations dans lesquelles l’UFR sera particulièrement impliquée :**

| Date | Type Manifestation | Lieu | Responsables |
|--|---------------------------|--------------------|----------------------------------|
| Jeudi 19 Septembre 2024 | Color Campus | Campus | JJ RENIER + Q. PERRIER + R. ROTY |
| Mercredi 20 Novembre et Jeudi 21 Novembre 2024 | Journée Citoyenneté | UB | K. BADAOUI |
| Samedi 07 Décembre 2024 | Z-Run Campus Dijon | Campus | K. BADAOUI + Q. PERRIER |
| Mardi 25 Mars ou Mardi 01 Avril 2025 | SOP (1 journée) | Campus | K. BADAOUI + F. FOUQUE |
| Jeudi 03 Avril 2025 | InterCampus - Campus Days | Campus | JJ RENIER + Q. PERRIER |
| Samedi 12 Avril 2025 | Raid UB | Combe à la Serpent | P. BENAS + E. BAVEREL |
| Samedi 17 Mai 2025 | Gourmandij' | Brochon | K. BADAOUI + F. PERROT |
| Jeudi 29 Mai 2025 | Projet Vidéos | | K. BADAOUI + JJ RENIER |

- **Prise en compte de l’engagement étudiant dans son parcours diplômant**

Le directeur annonce qu’il a été décidé des modalités de la prise en compte de l’engagement étudiant au cours des journées de réflexion qui ont eu lieu début juin 2024. Il ressort de ces réflexions et décisions que seront pris en compte 4 domaines d’engagement des étudiants :

L’Engagement associatif ou humanitaire : Mission dans une association labellisée uB ou une association validée dans le cadre du dispositif Engagement étudiant ou engagement au sein de la Commission solidarité étudiante.

L’Engagement pédagogique : Mission de tuteur (accueil des étudiants, remédiation, aide aux révisions), participation à des forums des métiers, des présentations de sa formation en lycées ou à l’occasion de manifestations supervisées par la formation, étudiant accompagnateur ou preneur de notes d’étudiants en situation de handicap

L’Engagement civique : Mission de service civique, mandat d’élus étudiants à l’uB, au CROUS ou dans une structure fédérative à laquelle appartient l’uB, vice-président étudiant de l’uB élu ou nommé, sapeur-pompier bénévole, réserviste dans la Garde nationale ou la Réserve civique.

L’Engagement familial : Étudiant soutien de famille

L’engagement étudiant sera valorisé de 0,1 à 0,5 points sur la moyenne, sur un bloc de compétence ou sur une matière spécifique par choix de l’équipe pédagogique lors du jury. Ces points peuvent être fractionnables au bénéfice de l’étudiant. Ils ne peuvent être appliqués qu’une fois par diplôme.

Pour être pris en compte, un étudiant devra faire une demande explicite auprès du responsable de la promo et fournir des éléments de preuve de son engagement. Ces preuves et justification devront être apportées dans un rapport de 4 pages maximum, le cas échéant une commission pourra réaliser un entretien oral de l’étudiant. Cette commission, constituée d’enseignants sera alors force de proposition sur le niveau de valorisation accordé.

POINT 3 : Conventions

4 conventions sont soumises à l’avis du conseil d’UFR :

- **La convention pour la mise en œuvre d’un programme de formation délocalisée en Grèce.**

Cette convention est le prolongement de la précédente qui s’achève à la fin de l’année universitaire. Le bilan très positif de ce partenariat avec le C.U.C (City Unity College) à Athènes conduit naturellement à la poursuite du programme avec la conclusion d’une convention pour 4 années.

- **Convention avec la ligue de basket-ball de BFC** qui renouvelle le partenariat pour 2024-25, partenariat conclut depuis 2 ans
- **Avenant de prolongation pour 2024-25 de la convention de partenariat pédagogique entre l'uB et Football Ecologie France**

🕒 17h20- Raphaël LACA rejoint la séance

- **Convention cadre de coopération d'apprentissage, contrats de professionnalisation 2024-2027 entre le SEFCA et FORMAPI** . Il s'agit là aussi d'un renouvellement de convention. Le projet a été proposé après rencontre du directeur de l'UFR, du directeur du Sefca et de l'équipe de direction de Formapi Dijon. La discussion était centrée sur le partage des missions entre le CFA, le SEFCA et l'UFR . Les modalités de gestion financière reste inchangée. L'accent a été mis aussi sur l'application de la réglementation et des droits des apprentis. Hervé Assadi a souhaité qu'une attention particulière soit portée à la surexploitation des apprentis dans les clubs où ils sont recrutés et a sollicité de FORMAPI des interventions auprès des employeurs abusifs.
M.Gary Maillard interroge sur les raisons pour lesquelles les formations de STAPS ont été confiées à Formapi plutôt que conservées en gestion directe par le CFA de l'uB ou encore confiées au CFA SUP.
Lucie Duthu explique que FORMAPI a été choisi pour son professionnalisme et sa spécialisation dans les formations sportives. M.Maillard explique que le CREPS a le même CFA et qu'il connaît bien ses pratiques. Formapi est un « ogre », M.Maillard invite le SEFCA à être très vigilant.

➡ **Un avis favorable aux 4 conventions est exprimé à l'unanimité.**

POINT 4 : Tarifs, adhésion, subventions à verser, don à recevoir

3 versements de subvention sont proposés pour avis au Conseil :

Une subvention de 1 500 € au BEDAPS
Une subvention de 1 500 € au Zacrob'Artistes
Une subvention de 1 500 € à l'ASUB

Hervé Assadi explique les raisons qui motivent le soutien financier aux trois associations :

- Les activités du BEDAPS qui est une association à but non lucratif ont besoin d'être soutenues financièrement. Le directeur rappelle que tous les 1ers lundis de chaque mois, le petit déjeuner est offert par le BEDAPS aux étudiants ; Il souligne également l'investissement et la grande implication de l'association dans la vie universitaire de l'UFR.
- Les Zacrob'artistes organisent et montent des très beaux spectacles mais leur coût nécessite des moyens qui ont besoin d'être soutenus.
- L'ASUB a des difficultés financières ; ses recettes sont issues des cotisations payées par ses adhérents. Mais sur les 35 € perçus par adhérent, 25 € sont reversés à la ligue régionale qui a la charge de rembourser les frais de déplacement des animateurs sportifs. Ces frais représentent environ 25 000 € par an. Aujourd'hui la ligue sursoit à rembourser faute de budget suffisant. Le niveau de participation demandée à l'ASUB n'est pas en voie de diminuer.

➡ **Un avis favorable aux 3 subventions est exprimé à l'unanimité.**

🕒 17h45- Gérard QUATREPOINT quitte la séance

2 adhésions sont proposées pour avis au Conseil :

- Renouvellement de l'adhésion d'A-M Lebrun à la Centrale de Cas et de Média Pédagogiques : 816 € pour l'année 2024-2025
 - Renouvellement de l'adhésion à la C3D : 3 000 € pour 2024-2025.
- Hervé Assadi rappelle le rôle primordial de lobbying joué par la C3D, de l'importance du travail fourni, enquêtes, rapports, statistiques, évaluations, propositions... Les adhésions permettent à la C3 de rémunérer 2 équivalents temps plein. La C3D se réunit au moins 2 fois par an mais leur nombre varie en fonction des actualités, cette année universitaire, se sont tenus 6 séminaires.

➔ **Un avis favorable aux 2 adhésions est exprimé à l'unanimité.**

Un don à recevoir doit recueillir l'accord des membres du Conseil :

M. Bruno ROQUEPLO s'engage à verser 3 000 € à l'université pour cofinancer le budget du congrès ICSIS#4

➔ **Un avis favorable à la réception et à l'affectation du don est exprimé à l'unanimité.**

Les tarifs d'inscription au colloque ICSIS#4 sont soumis une nouvelle fois au Conseil d'UFR STAPS, une erreur de publication sur le montant des tarifs TTC ayant été commise :

| | | Inscription avant le 24 avril 2024 | Inscription après le 23 avril 2024 |
|---|-------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Pour les étudiants | Tarif HT | 227,27 € | 250,00 € |
| | TVA 10% | 22,73 € | 25,00 € |
| | Tarifs TTC | 250,00 € | 275,00 € |
| Pour les universitaires (enseignants et enseignants chercheurs) et professionnels | Tarif HT | 327,27 € | 360,00 € |
| | TVA 10% | 32,73 € | 36,00 € |
| | Tarifs TTC | 360,00 € | 396,00 € |

Les tarifs comprennent l'accueil, les pauses café, les déjeuners, les actes du colloque en version numérique et l'accès à toutes les sessions du colloque.

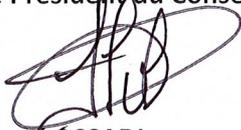
➔ **Un avis favorable à la rectification des tarifs du colloque est exprimé à l'unanimité**

Il n'y a pas de questions diverses.

Hervé ASSADI remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 18h30

Fait à Dijon, le 5 septembre 2024

Le Président du Conseil



Hervé ASSADI

La secrétaire de séance



Catherine LHUILLIER

